



Communiqué de Presse

Amiens, 9 mai 2018

Travaux de réparation de l'ouvrage d'art n° 8000 162 de la RD 25 franchissant la Bresle à SENARPONT.

Le Conseil départemental réalise des travaux de réfection de l'ouvrage d'art permettant à la RD 25 de franchir le fleuve la Bresle en limite d'agglomération de Sénarpont.

Cet ouvrage est un pont à poutres en béton armé. Il nécessite différentes interventions pour assurer sa conservation et sa pérennité.

L'opération consiste à remplacer le complexe d'étanchéité de l'ouvrage pour protéger l'ensemble de la structure contre les infiltrations, puis à ragréer et renforcer toutes les parties en béton.

Les travaux vont se dérouler en 2 phases :

- o démolition de la voirie, réalisation des travaux d'étanchéité en asphalte coulée à chaud, puis reprise générale de la chaussée, des bordures et des trottoirs, enfin ragréage des gardes-corps en béton armé. Cette première phase nécessitera la fermeture à la circulation et la mise en place d'une déviation. Les circulations piétonne et cycliste seront maintenues grâce à une organisation adaptée du chantier.
- o renforcement des culées par béton projeté et ragréage avec un mortier spécial de toutes les poutres et de l'intrados du tablier sous l'ouvrage.

Les travaux de la première phase débuteront à partir du mardi 22 mai 2018 pour une durée d'environ 6 semaines, sous déviation dans les 2 sens de circulation par la RD 1015 jusqu'à Bouttencourt, la RD 1015A puis la RD 49 en Seine-Maritime.

Les travaux de la seconde phase se dérouleront à l'automne pour une durée d'environ 6 semaines sans gêne à la circulation.

Le coût de cette opération, financée par le Conseil départemental de la Somme, s'élève à 230 000 euros TTC.

Contact :

Florian Vanbremeersch
Relations presse
Conseil départemental de la Somme
03 22 71 83 64 / 06 46 51 54 37
f.vanbremeersch@somme.fr